

Arrest de la cour de Parlement, qui ordonne qu'à l'avenir les femmes & les filles ne pourront être agrégées dans l'état d'herniaires & dentistes, ni dans aucune partie de la chirurgie, excepté à celle qui concerne les accouchemens, sous quelque prétexte que ce soit, etc. Du 19 avril 1755. Extrait des registres du Parlement

Titre(s) : Arrest de la cour de Parlement, qui ordonne qu'à l'avenir les femmes & les filles ne pourront être agrégées dans l'état d'herniaires & dentistes, ni dans aucune partie de la chirurgie, excepté à celle qui concerne les accouchemens, sous quelque prétexte que ce soit, etc. Du 19 avril 1755. Extrait des registres du Parlement [Texte imprimé]

Auteur(s) : France Parlement de Paris

Autre(s) responsabilité(s) : Delaguette, François (1714?-1756) (Imprimeur)

Editeur, producteur : A Paris : de l'impr. de Delaguette, 1755

Description matérielle : 4 p. ; in-4

Titre de forme : [Acte. 1755 Paris.]

Graphie moderne du titre : [Arrêt de la cour de Parlement, qui ordonne qu'à l'avenir les femmes et les filles ne pourront être agrégées dans l'état d'herniaires et dentistes, ni dans aucune partie de la chirurgie, excepté à celle qui concerne les accouchemens, sous quelque prétexte que ce soit, etc. Du 19 avril 1755.]

Note sur le titre et les responsabilités : Titre de départ

Note sur la description matérielle : Bandeau et lettre ornée gravés sur bois

Note sur l'exemplaire : Pièce reliée dans un recueil factice intitulé : "Statuts du Collège de chirurgie" (BCSSA)

Note sur la provenance : Annotation ms. du baron Larrey en tête du recueil : "Souvenir de mon excellent maître le professeur J. Cloquet" (BCSSA)

Sujet - Nom commun : Chirurgiens -- Ouvrages avant 1800 -- France
Sages-femmes -- Ouvrages avant 1800 -- France

Lieu de publication, de représentation : 42717